

Fonds Air Véhicules : L'aide est désormais ouverte aux collectivités et toujours accessible pour les entreprises et associations

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ouvre le Fonds Air Véhicules aux collectivités territoriales et établissements publics des 10 communes. Une évolution qui renforce un dispositif déjà mis en place pour les entreprises et associations du territoire afin d'accélérer le renouvellement des flottes de véhicules vers des motorisations moins polluantes.



UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR

Mis en œuvre pour améliorer durablement la qualité de l'air, le **Fonds Air Véhicules soutient l'acquisition de véhicules neufs électriques, hydrogènes ou fonctionnant au gaz naturel (GNV)**. Il vise à réduire le nombre de véhicules polluants en circulation et soutenir concrètement la transition vers une éco-mobilité opérationnelle et performante.

JUSQU'À 5 000 EUROS PAR VÉHICULE

Entreprises, associations et désormais collectivités peuvent bénéficier d'une aide pouvant atteindre **3 000 € pour un véhicule de moins de 2,5 tonnes et 5 000 € au-delà, cumulable avec d'autres dispositifs existants**.

Le Fonds Air Véhicules constitue une opportunité pour moderniser les flottes tout en maîtrisant les coûts d'investissement. Le dispositif concerne les véhicules légers, utilitaires légers et poids lourds (VL, VUL, PL) neufs, électriques ou GNV, acquis par des structures implantées sur le territoire.

Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) du véhicule	Montant de l'aide par véhicule
<2,5 tonnes	3 000 €
2,5t < PTAC < 7t	5 000 €


Président :
Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr
Contact presse :
Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80
elisabeth.amblard@ccpmb.fr

INFORMATIONS DISPONIBLES ICI :



Demande de renseignement ou dossier à déposer par email à
environnement@ccpmb.fr.